ART. 2 N° 435

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2016

TRAVAIL -  $(N^{\circ} 3909)$ 

Commission	
Gouvernement	

Tombé

## **AMENDEMENT**

N º 435

présenté par Mme Fraysse, M. Asensi, M. Carvalho, M. Nilor et M. Sansu

## **ARTICLE 2**

Supprimer les alinéas 447 à 463.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer les dispositions relatives au repos quotidien. Cette nouvelle architecture à trois niveaux préfigure l'inversion de la hiérarchie des normes au détriment des droits des salariés. Loin de simplifier le code du travail, la réécriture proposée alourdit les textes actuellement en vigueur.